

## Avis public



### ORDONNANCE NUMÉRO OCA25 29 0149

#### EXEMPTION DE STATIONNEMENT 10 500, BOULEVARD GOBIN OUEST

Avis est donné que le conseil d'arrondissement, à sa séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2025, a décrété l'ordonnance OCA25 29 0149, en vertu des articles 228.1 et 228.2 du Règlement de zonage CA29-0040, exemptant le propriétaire du lot 1 388 650 de l'obligation de fournir deux (2) unités de stationnement extérieures moyennant une contribution de 4 000 \$ au fonds de compensation, dans le cadre de la construction d'un bâtiment résidentiel multifamilial (h3) situé au 10 500, boulevard Gouin Ouest.

Cette ordonnance entre en vigueur le jour de sa publication et peut être consultée sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [montreal.ca/pierrefonds-roxboro](http://montreal.ca/pierrefonds-roxboro).

DONNÉ À MONTRÉAL, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro  
ce troisième jour du mois de décembre 2025.

Le secrétaire d'arrondissement,

Mme Jean-François Gauthier, MBA

/ae